

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2016

Publication : 07/04/2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 17 MARS 2016

Délibération numéro 16 - 01 - 002

Dossier n°2 : L'adoption du compte de gestion 2015.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 13 janvier 2016, s'est réuni le jeudi 17 mars 2016 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Monsieur Bernard PHILIBERT, Président du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le quorum de l'assemblée était atteint (21 membres présents et 1 pouvoir sur un total de 22 administrateurs).

Étaient présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Colette FERRAND – Pascale OFFREY – Fabienne PERRIN – Valérie PEYSSELLON – Clotilde ROBIN – Nadia SEMACHE.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-Claude CHARVIN – Pierrick COURBON – Georges DRU – Joseph FERRARA – Luc FRANCOIS – Olivier GAULIN – Claude GIRAUD – Claude LIOGIER – Bernard PHILIBERT – Hervé REYNAUD – Jean-Claude REYMOND – Michel ROBIN – Pierre-Jean ROCHETTE.

Était excusé :

Monsieur Jean-Yves BONNEFOY (pouvoir donné à Claude GIRAUD).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le compte administratif est conforme au compte de gestion établi par le Payeur départemental. Tous les titres émis et les mandats de paiement ordonnancés ont été pris en compte.

oooooooooooooooooooooooooooo

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir délibérer :

⇒ Pour approuver le compte de gestion 2015.

oooooooooooooooooooooooooooo

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le Conseil d'administration prend la décision suivante :**

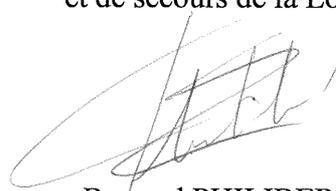
Article unique :

Le Conseil d'administration approuve le compte de gestion 2015.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votes <u>pour</u> la proposition de délibération :	22 (dont un pouvoir)
<u>Abstention</u> sur la proposition de délibération :	0
Votes <u>contre</u> la proposition de délibération :	0

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20160317-16-01-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2016

Publication : 07/04/2016

Conseil d'administration du 17 mars 2016 : délibération

